



Elections

JANVIER 2020

**BULLETIN
MUNICIPAL**

LAVIGNAC *notre commune*



**INFOS
BILAN
DIVERS**



**BONNE ANNEE
2020**

Lavignacoises, Lavignacois

Le nouveau bulletin qui vous est adressé est le dernier du mandat de ce conseil municipal. En effet, au mois de mars 2020 auront lieu les nouvelles élections pour élire un nouveau conseil municipal. Vous y trouverez un certain nombre d'informations sur les réalisations de l'année écoulée, le budget communal et celui de l'assainissement collectif pour vous permettre d'en apprécier l'évolution, l'enfouissement des réseaux, quelques manifestations et d'autres informations relatives à la communauté de communes y figurent également.



2018 et 2019 auront été des années très agitées sur le plan social. Espérons que des compromis naîtront et que des solutions pérennes verront le jour. Un certain nombre de corporations sont malmenées, notamment les éleveurs, dont il est peu probable qu'une solution satisfaisante leur soit apportée à court-terme et bien d'autres, dont la liste serait longue à énumérer dans ces lignes, compte tenu de la conjoncture économique et sociale.

Le changement climatique avec ses conséquences est à nos portes. Il me semble bien tard pour inverser la tendance. Pour autant, nous devons, contraints, nous adapter à ce changement par des comportements différents, dans des domaines très larges et sur plusieurs générations. L'environnement naturel et artificiel dans lequel nous évoluons doit garantir notre existence, il faut le gérer avec intelligence et pragmatisme.

Pendant ce temps, notre commune continue d'évoluer. Le conseil et moi-même faisons ce qu'il nous paraît nécessaire pour l'intérêt général, les voies communales, les hameaux, les biens immobiliers, les réseaux divers et l'urbanisme. La charge est importante mais pas ingérable. Nous disposons de moyens qui nous semblent adaptés à nos besoins. Bien entendu, de par leurs compétences, la communauté de communes et les différents syndicats intercommunaux, dont nous sommes membres, contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité.

Enfin, en cette fin de mandat, congratulations aux membres du conseil municipal, à mes deux adjointes, pour avoir nourri les réflexions nombreuses au cours des conseils et en dehors, ce qui aura permis, au final, de prendre les bonnes décisions pour l'intérêt de la commune et la satisfaction des résidents.

Gérard CHAMINADE

VOEUX DE LA MUNICIPALITE

Le 11 janvier le conseil municipal avait invité les habitants de la commune aux vœux et partager la galette des rois. Ce fût l'occasion pour le Maire de faire le point des réalisations de l'année écoulée, notamment dans le domaine de la voirie, de la canalisation des eaux de pluies au Puydenus et la construction des deux logements sociaux dans l'ancien presbytère.

Il tenait également à remercier le conseil municipal pour les décisions prises au cours du mandat et au soutien qu'il lui apporte. Il remerciait également la commune de Burgnac pour le travail effectué lors de l'entretien des espaces verts.

Ses remerciements étaient aussi adressés au personnel communal pour leur excellent travail. Enfin, il remerciait les bénévoles qui donnent un excellent coup de main lorsque cela est nécessaire.



La cérémonie s'est clôturée par la dégustation de la traditionnelle galette des rois.



LES PROCHAINES ELECTIONS MUNICIPALES AURONT LIEU EN 2020

LE BUT EST DE RENOUVELER LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIX ANS.

*LE PREMIER TOUR AURA LIEU LE 15 MARS 2020
LE DEUXIEME TOUR AURA LIEU LE 22 MARS 2020*

*AU PREMIER TOUR LES ELECTEURS VOTERONT
POUR ELIRE 11 CONSEILLERS MUNICIPAUX.*

*AU CAS OU LES 11 CONSEILLERS NE SERAIENT PAS TOUS ELUS
AU PREMIER TOUR
LES AUTRES CANDIDATS PEUVENT ETRE ELUS
AU DEUXIEME TOUR*

*POUR POUVOIR VOTER AU PREMIER OU AU DEUXIEME TOUR
IL FAUT ETRE INSCRIT SUR LES LISTES ELECTORALES DE LA COMMUNE*

LE BUREAU DE VOTE UNIQUE QUI SE TROUVE DANS LA SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE

*OUVRE A 08 HEURES
FERME A 18 HEURES*

BUDGET COMMUNAL

EVOLUTION DES TAUX D'IMPÔTS ET DES PRODUITS CORRESPONDANTS

	Taux 2018	Produit	Taux 2019	Produit
Taxe d'habitation	9.98	15 469 €	9.98	16 247 €
Foncier bâti	13.95	11 676€	13.95	12 248 €
Foncier non bâti	56.18	10 999 €	56.18	11 011 €
Total taxes: Prévisions		38 034 €		39 506 €
Total taxes: Révisées		46 807.40		48 851.01

Les taux d'imposition sont stables. En revanche les produits augmentent. C'est la résultante de l'augmentation des valeurs locatives par l'Etat, tous les ans. Les recettes de fonctionnement proviennent des impôts et des différentes dotations de l'Etat ainsi que diverses recettes communales. Les recettes d'investissement proviennent des subventions et des remboursements de TVA (FCTVA), si nécessaire, d'un transfert en provenance de la section de fonctionnement.

EXECUTION DU BUDGET COMMUNAL

Activités	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes fonctionnement	91 623.21	91 285.85	88.713.47	88 789.65	95 855.43	102 518.13	97 375.39
Dépenses fonctionnement	62 706.97	58 619.97	52 55.81	54 998.60	56 576.47	64 855.24	67 479.40
Recettes investissement	57 298.75	72 849.19	40 56.72	24 670.03	23 819.50	71 850.66	106 543.65
Dépenses d'investissement	62 760.31	74 062.18	36 503.96	32 548.84	23 819.50	79 389.03	270 722.45
Dotation Etat	48 099.00	47 665.99	48 421.56	48 384.33	46 795.32	50 970.06	47 777.40

EXECUTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Activités	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes fonctionnement	7 665.82	8 381.76	7 498.91	25 037.52	43 498.10	41 963.81	15 198.59
Dépenses fonctionnement	4 888.84	5 117.36	10 193.78	5 019.97	8 739.43	6 373.44	6 424.05
Recettes investissement	7 874.00	3 388.25	5 734.55	330 228.24	413 351.40	14 608.94	72 610.61
Dépenses d'investissement	3 668.32	3 721.07	10 851.58	224 741.40	420 578.12	17 284.89	75 635.22
SOLDE D'EXECUTION	21 848.91	27 781.48	16 969.58	125 504.39	27 531.95	32 914.42	35 988.42

Les recettes du budget assainissement proviennent principalement des redevances acquittées par les abonnés des deux réseaux d'assainissement collectif et des subventions du Département, d'une part, de l'agence de l'eau Loire Bretagne, d'autre part. Les pics de recettes et dépenses de 2016 et 2017 correspondent à la réalisation de l'assainissement collectif aux Bordes et à l'Age.

MAINTENANCE VOIRIE LES BORDES

Voie communale 208

La voie communale 208 qui relie le village des BORDES à la cabane des chasseurs n'avait pas été rénovée depuis 1975. En mauvais état et nécessitant des travaux de réparation, renforcement et reprise des fossés et accotements notamment, celle-ci a été entièrement rénovée par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent-sur-Gorre.

Les travaux consistaient principalement au:

- Dérasement des accotements et évacuation des matériaux sur 1050 ml;
- Curage des fossés, évacuation des matériaux sur 900 ml;
- Fourniture et pose de tuyaux diamètre 300mm 12 ml;
- Scarification de la chaussée sur 840 ml;
- Fourniture et mise en œuvre de 175 tonnes de matériaux pour réglage et compactage;
- Cloutage et imprégnation d'émulsion à 69% de bitume sur 840 m²,
- Revêtement bicouche à raison de 2.8 kg de liant par m², finition gravillon sur 1960 m².

Le coût de l'opération s'élève à 16 400 € HT

**Le Département nous a attribué
une subvention de 8 200 €**



MAINTENANCE VOIRIE L'AGE

Voie communale 101

La voie communale 101 située à l'AGE nécessitait d'être rénovée suite à la réalisation de l'assainissement collectif en 2017 et de l'usure normale. Elle a entièrement été rénovée par l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre.

Les travaux consistaient principalement au:

- Curage des fossés, évacuation des matériaux sur 315 ml;
- Dérasement des accotements et évacuation des matériaux sur 480 ml;



- Revêtement bicouche à raison de 2.8 kg de liant par m², finition gravillon sur 1280 m².

Le coût de l'opération s'élève à 5856.95 € HT.

**Le Département nous a attribué
une subvention de 2928 €.**

Reste à charge pour la commune 2928 €.

RENOVATION DU PARKING CIMETIERE

Le parking du cimetière a beaucoup souffert pendant les travaux de réalisation des deux logements dans l'ancien presbytère. En effet, le revêtement existant était trop léger et ne pouvait pas supporter des charges lourdes comme les poids-lourds.

Par ailleurs, l'entrée des logements se situant sur ce parking, il était normal que celui-ci soit en parfait état. En conséquence, il nécessitait une remise en état et un agrandissement, c'est ce qui a été fait par l'entreprise CMCTP de Saint-Laurent sur Gorre.



Désormais; que ce soit pour les visiteurs du cimetière ou les résidents des logements, le parking est fonctionnel et propre. Une rampe d'accès pour handicapés a été également créée à cette occasion pour accéder à la salle de réunion et à la Mairie depuis ce parking.

Coût de l'opération 6 622.20 € HT.



PEINTURE DES HUISSERIES DE LA SALLE POLYVALENTE



Les peintures des huisseries de la salle polyvalente étaient en mauvais état et nécessitaient d'être refaites.

C'est l'entreprise Patrick COMTE de Flavignac qui a effectué les travaux.

Les travaux ont consisté en un nettoyage de fond, l'application d'une primaire d'accrochage et de deux couches de peinture laquée micro-poreuse satinée.

Les portes qui sont orientées vers le soleil ont reçu une peinture plus claire afin de mieux résister dans le temps.

Coût des travaux 1813.92 €



TRAVAUX D'AMENAGEMENT LE PUYDENUS



Le projet consistait à la pose de canalisations des eaux de ruissellement et par la mise en place de caniveaux concaves de chaque côté de la voie dans la partie agglomérée du village.

En entrées et sorties du village, la mise en place de buses permettant de récupérer les eaux afin qu'elles rejoignent les exutoires existants.

- Direction le bourg de Lavignac: busage du fossé coté droit sur 52 ml..
- Direction les Prades: création d'un réseau d'eaux pluviales enterré sur 120 ml, dont l'exutoire serait dirigé vers un ouvrage de gestion des eaux pluviales (bassin de rétention) à terme.
- Ce réseau permet de récupérer les eaux pluviales des bâtiments dont les seuils sont situés en contrebas du niveau de la chaussée.

La voirie dont la largeur varie entre 3.5 m et 4 m, a été calibrée à 3.80m, hors

caniveaux. L'élargissement de la chaussée a nécessité la confection de poutres de rive. Le revêtement étant dégradé, le reprofilage de la chaussée en GTN après scarification puis la mise en œuvre d'un enduit bicouche a été réalisé.

Travaux concernés :

- 172 ml linéaire de canalisation gravitaire en PVC CR8 diamètre 0.30m;
- 4 regards avaloirs à grille;
- 4 regards de visites en 85 cm avec grille;
- busage de fossés et mise en place de têtes de buses;
- 350 ml (2X175 ml) de caniveaux béton CC2 de part et d'autre de la voirie;
- Scarification, reprofilage, mise à niveau des regards existants et en-

duit bicouche sur 900 m²;

- Stabilisation des accotements. Les travaux ont été réalisés pendant l'été 2019 par l'entreprise CMCTP de Saint Laurent sur Gorre qui a été titulaire du marché passé le 14 mars 2019. (CMCTP était la seule entreprise à répondre au marché).

Aujourd'hui, les eaux de pluies ne stagnent plus devant les immeubles et la chaussée est beaucoup plus fonctionnelle, notamment pour le croisement des véhicules.

Le coût des travaux s'élève à

54 920 € HT.

Le conseil départemental attribue une subvention de 50%.

**Reste à charge pour la commune
27 460 €.**



LOGEMENTS SOCIAUX



PLAN DE FINANCEMENT

REHABILITATION DU LOGEMENT COMMUNAL - TRANSFORMATION EN DEUX LOGEMENTS SOCIAUX.

MISSIONS	DEPENSES		RECETTES
	MONTANT HT	MONTANT ttc 5.5%	MONTANT
ATEC 87	1787.50 €	2145.00 €	
PUBLICITE	756.54 €	907.84 €	
MAITRISE D'ŒUVRE	13400.00 €	16080.00 €	
BILAN ENERGETIQUE	1375.00 €	1650.00 €	
MISSION SPS	1100.00 €	1320.00 €	
CONTRÔLE TECHNIQUE	1110.00 €	1332.00 €	
CONTRÔLE AMIANTE	700.00 €	840.00 €	
BRANCHEMENTS ENEDIS	1748.00 €	2098.00 €	
BRANCHEMENTS ORANGE	115.00 €	138.00 €	
TAVAUX BATIMENT	154 605.10 €	163 108.38 €	
TOTAL PROJET	176 697.54 €	186 415.90 €	
SUBVENTION DEPARTEMENT			12 000.00 €
SUBVENTION REGION			9 000.00 €
PRIME TOTAL CEE			4 200 €
SUBVENTION FEDER (*)			0,00
EMPRUNT 15 ANS à 1.64 %			50 000.00 €
COMMUNE			111 215.90 €
TOTAL RECETTES			186 415.90 €

(*) S'agissant de la subvention FEDER. Selon l'avant-projet sommaire de l'ATEC 87 la réhabilitation de l'ancien presbytère était éligible à une subvention FEDER, gérée par la Région Nouvelle Aquitaine. Le dossier complet de demande de subvention a été déposé le 21/11/2018. La Région Nouvelle Aquitaine nous informe le 23 01 2019 qu'elle n'interviendra pas sur notre dossier car depuis le 1er novembre 2018, elle oriente prioritairement le FEDER vers des projets de plus de 20 logements.

Bien que n'étant pas prévu dans l'avant-projet sommaire de l'ATEC 87, la commune, en se rapprochant de la direction départementale des finances publiques, a pu obtenir une TVA à 5.5 % en montant un dossier permettant une livraison des travaux à soi-même (c'est-à-dire à la commune). Cette procédure aura permis d'économiser environ **25 600 €** de TVA. Finalement cette économie compense l'absence de subvention FEDER.

TRAVAUX LOGEMENTS



Démolition, évacuation des matériaux



Renforcement, reconstruction , réalisation du plancher neuf de l'étage



Rénovation de la toiture. Coulage de la chape auto-nivelante au rez-de-chaussée



Pose de l'isolation, de l'électricité et des cloisons.



Peintures, Aménagement intérieure. Poêle à granulés.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX

En 2019, à la demande de la commune, le Syndicat Energies Haute-Vienne a enfoui les derniers fils aériens d'électricité et de télécommunications encore présents au Bost à la Roussille et à Beausoleil, ces trois chantiers ont été nécessaires pour supprimer les dernières toiles d'araignée.

Le 27 janvier 2020, à l'occasion de la réception de ces chantiers, nous avons exprimé notre satisfaction vis-à-vis du SEHV et des entreprises intervenantes pour leur professionnalisme.



Focus sur les derniers chantiers réceptionnés le 27 janvier 2020 :

Le premier, réalisé d'avril à décembre 2019, sur la D46 entre **Beausoleil** et **les Arbres** et au lieu-dit **la Roussille** a permis de mettre en technique souterraine plus d'1,2 km de réseau d'électricité basse tension, et environ autant de réseaux de télécommunications. Le Coût de l'opération 155 000 € TTC, entièrement financé par le SEHV, propriétaire du réseau de distribution au nom des communes de Haute-Vienne, et à ce titre, garant d'une électricité de qualité, fiable, et accessible à tous. Le second, réalisé de mai à décembre 2019 a débarrassé le village du Bost, sur la sortie Sud du Bourg de ces quelques 300 mètres linéaires de câbles aériens, le SEHV y a investi 63 000 € TTC supplémentaires. Soucieux d'une bonne coordination entre les acteurs des réseaux, le SEHV s'est entendu avec Dorsal pour mutualiser les moyens lors du déploiement de la fibre sur ces deux secteurs.

Aujourd'hui tous les réseaux aériens sont enfouis sur la commune. Par ailleurs, lors de ces opérations d'enfouissement, les réseaux électriques et de télécom ont été mis à neuf, ainsi que cinq transformateurs.

En tout, depuis fin 2013, le SEHV a enfoui sur la commune plus de 5,5 km de réseaux aériens dans les lieux-dits L'Âge (réceptionné en 2014), Les Bordes (2015), Puydenus (2016), Les Prades (2018), La Roussille, Le Bost et Beausoleil (2020), pour un investissement total de 906 000 € TTC, financés à 97% par le SEHV et à 3% par la commune pour l'éclairage public (la commune a obtenu une subvention de 7000 € pour l'éclairage public du Puydenus). Des lors, la commune dispose de réseaux qui n'ont que six ans d'âge et c'est une garantie de meilleur fonctionnement.



Les personnes présentes à la réception du chantier le lundi 27/01/2020 :

Daniel FAUCHER (Vice-Président du SEHV en charge des travaux)

Gérard CHAMINADE (Maire), Bernadette LACOURARIE (Adjointe)

Alexandre GARNIER (chargé d'affaire SEHV)

François BOISSIERE (entreprise AEL)

Stéphanie ROBARD (Orange)

NOEL DES ENFANTS 2019



A l'occasion du Noël des enfants, la commune a invité les 27 enfants de moins de 13 ans à participer au traditionnel goûter de Noël, dans la salle polyvalente. Ce moment de fascination et de joie est apprécié des enfants qui sont heureux de se retrouver pour s'amuser, dessiner.

L'arrivée du Père Noël, avec sa brouette bien garnie, reste toujours un moment magique pour les tout-petits qui, les yeux écarquillés, bouche bée reçoivent leurs jouets, Jeux d'éveil, de société, de construction, dînette et camions, ont ravi les enfants.

Après ce moment plein d'émotion, les enfants ont partagé le goûter avec chocolat chaud, biscuits, clémentines et friandises. Merci à celles et à ceux qui ont participé à l'organisation parfaite de ce moment et particulièrement notre Père-Noël.

COLIS AUX AINES

Cette année 23 colis ont été distribués aux aînés.

CEREMONIES DU 8 MAI ET 11 NOVEMBRE



Dépôt de la gerbe avec Emma LAVAUD 9 ans



Dépôt de la gerbe avec Théotime RAYNAUD 11 ans

UNE FAUNE PEU VISIBLE A LAVIGNAC

Il fait bon vivre à Lavignac !

Peut-être plus que les espèces végétales, les espèces animales qui peuplent une région, un territoire sont les témoins importants de la qualité de notre environnement. Le biotope, pour parler naturaliste, espace de vie des espèces, ne fonctionne que par une parfaite symbiose entre tous les organismes vivants qui le composent. Des plus petits aux supers prédateurs, les animaux constituent une chaîne qu'un seul maillon manquant peut perturber temporairement, voir durablement. Les supers prédateurs sont donc par définition, les animaux les plus représentatifs de cet état des lieux, et plus ils sont rares, plus ils affirment, par leur présence, l'excellente santé de notre environnement.



Genette photographiée près du bourg de Lavignac

Plusieurs observations intéressantes d'espèces rares ont été faites récemment sur notre commune.

La **Genette commune** (*Genetta genetta*), espèce qualifiée de « peu commune » est observée régulièrement. Cette régularité d'observation confirme qu'elle vit bien chez nous et qu'elle n'est pas seulement un individu de passage. Ce petit mammifère, appartenant à la famille des viverridés, essentiellement nocturne, est très difficile à observer. Il se nourrit quasi exclusivement de petits rongeurs (80% de mulots) et est donc un allié précieux pour les agriculteurs et autres jardiniers....

Cette carte du statut de l'espèce en France montre que notre département se situe à la limite Nord de son aire de répartition ce qui rend d'autant plus intéressante son observation. Elle est présente ailleurs sporadiquement.



Photo de droite,
loutre photographiée
sur le ruisseau de la
Forge près du bourg de
Lavignac.



La **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*), a été observée une fois sur notre commune. À l'instar de la Genette, cet animal, lui aussi exclusivement nocturne, est tout aussi difficile à observer. Essentiellement aquatique, elle témoigne, par sa présence, de la bonne santé de nos cours d'eau. Très sensible à la pollution, elle avait quasiment disparu du paysage français au cours du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle. Elle repeuple lentement, depuis une trentaine d'années, les territoires d'antan.

Nous avons aussi eu la présence, l'hiver dernier (2018/2019) d'une dizaine de **Héron garde-bœufs** (*Bubulcus ibis*). Cette petite troupe a été observée sur notre commune ainsi que sur celle de Burgnac et elle est restée plusieurs semaines. Cette espèce, normalement migratrice partielle, semble se sédentariser en France à la faveur d'hivers de plus en plus doux. On pourra peut-être la revoir chez nous assez régulièrement « grâce » ou « à cause » du réchauffement climatique !

Inutile de préciser, je pense, que ces animaux (et beaucoup d'autres !) sont protégés au niveau national par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981.

Article Gérard TRICONE



Les redevances : un effort collectif

Les redevances concernent **tous ceux** qui utilisent l'eau et en altèrent la qualité et la disponibilité. Cet **effort collectif** est calculé en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées.



recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

A quoi servent les aides ?

Les aides financent des actions de lutte contre la pollution, de protection des ressources en eau et des milieux naturels aquatiques.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE NEXON - MONTS DE CHALUS : GESTION ET PREVENTION DES DECHETS

Valorisez vos déchets en déchèterie !

Depuis janvier 2019, il est possible pour tous les habitants de la Com Com de se rendre dans les déchèteries de Châlus et de Nexon, mais également dans celles du Val de Vienne (St-Martin-le-Vieux et Bosmie l'Aiguille) et celles du SICTOM (St-Yrieix-la-Perche, Ladignac-le-Long, Pierre-Buffière, etc.). Plus de 10 filières de valorisation y sont à votre disposition !

Horaires d'ouverture d'hiver :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	Fermée	9h - 12h 14h - 17h	9h - 12h 14h - 17h
Nexon** Le Bourg	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h	8h - 12 h 13h30 - 17h30	Fermée	8h - 12 h 13h30 - 17h30	8h - 12 h 13h30 - 17h30
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	Fermée	9h - 12 h 13h30 - 17h	9h - 12 h 13h30 - 17h
Bosmie-l'Aiguille* « le Gué de Verthamont »	13h30-17h	Fermée	9h-12h 13h30-17h	9h-12h 13h30-17h	13h30-17h	9h-12h 13h30-17h

* Hiver du 1^{er} novembre au 31 mars

** Hiver du 1^{er} novembre au 30 avril

Horaires d'ouverture d'été :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Châlus* Les Ganes (D901)	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	Fermée	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 18h
Nexon** Le Bourg	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h	8h - 12h 14h - 18h	Fermée	8h - 12h 14h - 18h	8h - 12h 14h - 18h
St-Martin-le-Vieux* ZA de « Bel Air » (D20)	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h	9h - 12h 13h30 - 18h
Bosmie-l'Aiguille* « le Gué de Verthamont »	13h30 - 18h	Fermée	9h - 12h 13h30 - 18h			

* Eté du 1^{er} avril au 31 octobre

** Eté du 1^{er} mai au 31 octobre

Pour toute question sur la gestion de vos déchets, contactez la Communauté de Communes au 05.55.78.67.94. ou dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr

A PARTIR DU PREMIER JANVIER 2020

DEMANDER VOTRE CARTE D'ACCES EN DECHETTERIES DIRECTEMENT AU **SYDED**



Pour toutes questions, contactez le SYDED
au 05.55.12.12.87
ou rendez-vous sur www.syded87.org

INFO: la communauté de communes nous a informé que désormais, il n'y aura plus de ramassage des encombrants.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Pays de Nexon-Monts de Châlus - 87800 NEXON



Directrice: Madame Patricia LATHIERE DEBEAULIEU tel: 05.87.31.00.47

Secrétariat: Monsieur Alexandre GARBAR tel: 05.55.36.07.98

Accueil jeunesse CHALUS-NEXON (à partir de 6ème):

Contact: AAJPN NEXON: tel: 05.55.58.11.05 (AAJPN)

Bouge tes jeunes CHALUS:

Contact Tel : 05.55.78.60.53 (CIAS)

Bouge tes Loulous FLAVIGNAC:

Contact: Sylvie Ratinaud tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Bouge tes Copains BUSSIERE-GALANT (de 6 à 12 ans):(CIAS)

Contact tel: 05.55.36.07.98 (CIAS)

Le terrier des Galoupiaux JANAILHAC (4 à 12 ans):

Contact: 05 55 00 76 58 (CIAS)

Multi Accueil LiLi Prune Les CARS (Crèche)

Contact tel 05 55 36 03 85

Pirouette Cacahuète St Maurice les Brousses

Contact tel: 05 55 57 50 07

Relais assistantes maternelles LES CARS:

Contact: 05.55.42.84.72

Relais assistantes maternelles JANAILHAC:

Contact: 05.19.09.00.14 et 06.33.65.85.75

Maison du service public MSAP CHALUS: Contact: 05.19.09.00.04

Maison du service public MSAP NEXON: (AAJPN) contact: 05.55.58.11.05 (Centre social)

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- Emplois Familiaux- CHALUS . Contact: Nadine CAHU tel 05.55.36.09.80

Maintien à domicile personnes âgées et ou Handicapées

- Emplois Familiaux- NEXON. Contact: Laurie GOURDON tel 05.55.58.26.79

SERVICES COMMUNAUX

MAIRIE

Adresse: 01, le Bourg 87 230 LAVIGNAC

Téléphone: 05 55 36 94 36

Messagerie: mairie.lavignac@orange.fr

Heures d'ouverture:

lundi, de 13 h 30 à 17 h 00
Mercredi de 9 h à 12 h
Jeudi de 13 h 30 à 17 h 00

Permanence du Maire:

Aux heures d'ouverture de la mairie.

Les autres jours sur rendez-vous.

tel- dom : 05 55 36 91 19

tel- port : 06 32 30 25 66

ETAT CIVIL

Naissances:

Raphael BONNET

le 30 septembre 2019

La Plagne

Swan MOTA

le 02 septembre 2019

Le Bost

Mariage: Elodie COURIVAUD

Et Sylvain BLANZAT-BIDAUD

Le Puydenus

Décès: Henri BARRET

le 30 janvier 2019

Ancien Maire de la commune

SALLE POLYVALENTE

Montant de la location

Gratuit une fois l'an pour associations communales.

Particuliers de la **commune 150 €**

Particuliers et associations **extérieurs à la commune 220 €**

Electricité: La consommation réelle constatée sur compteur est facturée **0.34 € le KW**

ASSAINISSEMENT

Participation pour l'assainissement collectif PFAC

Le fait générateur de la PFAC est le raccordement effectif au réseau.

- Par branchement logement neuf: **600 €.**
- Par branchement logement existant: **600 €.**
- Redevance annuelle fixe: **90 €**
- Redevance assise sur le nombre de m3: **0.80 €**
- Redevance agence de l'eau, par m3: **0.15 €**

CIMETIERE

Concession: prix de vente au m²: **40 €**

Délais de construction éventuelle d'un caveau:
3 ans à partir de l'achat de la concession.

Columbarium: location 15 ans: **400 €**

location 30 ans: **700 €**